

Duché de Bicolline

MARCHANDS ET ARTISANS

Bataille de Bicolline 2026



DEMANDE DE PARTICIPATION

La Bataille de Bicolline est un événement d'envergure qui réunit chaque année plus de 7 000 participants pendant sept jours immersifs. Elle constitue une vitrine exceptionnelle pour les marchands et artisans, en offrant à la fois une visibilité et un contact direct avec une clientèle passionnée. Ce contexte unique favorise non seulement la découverte des produits, mais aussi les échanges humains et la création de liens durables avec la clientèle.

Pour participer en tant que marchand ou artisan à l'événement, vous êtes invités à consulter les informations ci-dessous et à compléter le formulaire DEMANDE DE PERMIS DE VENTE:

<https://form.jotform.com/260885156564265>

Seuls les marchands ou artisans offrant des produits ou services qui peuvent cadrer avec la thématique de l'événement seront autorisés. Pour les concessions de nourriture, merci de nous contacter directement.

Pour nous joindre:

info@bicolline.org / 819-532-1755



FRAIS RELIÉS AU DROIT DE VENTE

Le droit de vente initial inclut les éléments suivants:

- 1 emplacement de vente de 100 pieds carrés (10X10). Des frais supplémentaires s'ajoutent pour toute superficie de vente excédentaire;
- 1 inscription 7 jours à l'événement (celle du marchand ou de l'artisan);
- 1 espace de stationnement à proximité;
- Accès aux journées de montage du vendredi 7 août et samedi 8 août.

Frais

Droit de vente initial (100 pieds carrés): **550\$+ tx**

Superficie supplémentaire: **2,75\$+tx / pied carré**

ACCUEIL ET DÉPART

Tous les marchands et artisans, ainsi que leurs employés pré-inscrits, peuvent arriver le vendredi (7 août) ou le samedi (8 août) précédant l'événement pour effectuer leur enregistrement et installer leur matériel.

Pour le départ, les véhicules seront autorisés à circuler sur le site seulement dès 9h le dimanche 16 août, qui clôture l'événement.



EMPLACEMENT ET INFRASTRUCTURE

Le quartier des marchands et artisans se situe en zone décorum, dans la Haute-Ville, à proximité de l'Auberge de Bicolline et de l'entrée principale du site.

Il s'agit du seul secteur de vente autorisé pour tous les marchands et artisans de produits/services et un permis de vente émis par le Duché de Bicolline est obligatoire. **La vente itinérante est interdite.**

Trois types d'installations sont autorisés pour la vente:

- 1- Tente ou chapiteau d'aspect médiéval
- 2- Bâtiment
- 3- Kiosque locatif

LOCATION D'UN KIOSQUE OU BÂTIMENT

Des kiosques en bois d'une grandeur de 10' x 10', dotés de volets qui s'ouvrent sur trois façades, sont disponibles pour la location au prix de 595\$ + tx pour la durée de l'événement.

Bicolline dispose également d'un nombre limité de bâtiments plus spacieux. Pour en savoir plus sur les options disponibles et les tarifs, veuillez communiquer directement avec nous.

AUTRES SERVICES DISPONIBLES POUR LES MARCHANDS ET ARTISANS

Stationnement: Un espace de stationnement à proximité du quartier des marchands et artisans est mis à votre disposition pour les véhicules et remorques. Le stationnement sera ouvert tous les jours pour vos déplacements, au besoin.

Électricité et accès au réseau internet: Tous les bâtiments construits dans l'allée marchande peuvent être alimentés en électricité et avoir accès à un câble réseau, moyennant des frais supplémentaires de 135\$ + tx pour la durée de l'événement.

EMPLOYÉS

Tous les employés du marchand ou de l'artisan doivent être inscrits à l'événement pour la durée de leur séjour sur le site.

À chaque tranche de 100 pieds carrés supplémentaire de superficie de vente (ceci exclut les 100 pieds carrés compris dans le droit de vente), le marchand ou l'artisan obtient un rabais de 50% sur une inscription adulte pour l'événement. Un maximum de 5 inscriptions supplémentaires à 50% de rabais est possible.

Cas de figure:

EXEMPLE A

Un marchand est présent seul et possède un pavillon de 10X10 pieds. Il doit alors payer les frais suivants:

- droit de vente initial 550\$+tx (ceci comprend 100 pieds carrés d'espace de vente et une inscription à l'événement)

EXEMPLE B

Un marchand est présent avec ses 3 employés (4 personnes au total) et possède une superficie de 300 pieds carrés de vente. Il doit alors payer les frais suivants:

- droit de vente initial 550\$+tx (ceci comprend 100 pieds carrés d'espace de vente et une inscription à l'événement)
- 550\$+tx pour la superficie de vente supplémentaire (200 pieds carrés à 2,75\$+tx)
- Il doit défrayer 2 inscriptions à 50% de rabais et une inscription à plein prix (deux inscriptions à 50% de rabais grâce aux 200 pieds carrés supplémentaires et une inscription au tarif régulier).

ATELIERS

Les artisans et marchands qui le souhaitent peuvent proposer des ateliers afin d'enrichir l'expérience des participants de la Bataille de Bicolline. Qu'il s'agisse, par exemple, d'une initiation au travail du cuir, du bois ou de autre savoir-faire.

Vous êtes libres de définir la formule de votre atelier selon vos préférences : durée, tarif, horaires et nombre de participants. Les activités se déroulent directement dans votre boutique ou votre kiosque, et vous demeurez responsables de la gestion des réservations et des paiements.

De son côté, Bicolline mettra en valeur votre offre en assurant sa promotion sur son site web et ses réseaux sociaux, en dirigeant les participants vers vos coordonnées pour les inscriptions.

**POUR TOUTE QUESTION MERCI D'ENVOYER UN COURRIEL À
L'ADRESSE SUIVANTE: INFO@BICOLLINE.ORG**

